

Assurance Appareil Nomade coverd

Compagnie : Cowen Insurance Company Limited, siège social situé au 380, Level 2, Canon Road, Santa Venera, SVR 9033, Malte, enregistré à Malte No. C 55905, régie par l'Insurance Business Act (Cap.403 of the Laws of Malta) sous la réglementation du Malta Financial Services Authority, située au Notabile Road, Attard, BKR 3000, Malte

Courtier : Coverd SAS au capital de 1366,95 euros, ayant son siège social au 73 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au RCS Paris SIRET 843119363 immatriculée au registre Orias, sous le numéro 19002122






Produit : Protection tout appareil nomade Coverd (option vol)

Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations et obligations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant l'assurance choisie et vos obligations, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance.


De quel type d'assurance s'agit-il ?

Couverture de tout appareil nomade acheté ou loué en France en cas de casse ou de vol dans la limite de la valeur de l'appareil au jour du sinistre.



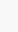

Qu'est ce qui est assuré ?

-  Dommages toutes causes
-  Oxydation toutes causes
-  Vol toutes causes (*en option*) - à la tire - à la sauvette - effraction - introduction clandestine
-  Perte d'une oreillette (*en option*)
-  Batterie Smartphone HS (service Coverd)

Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

-  La perte
-  La disparition inexpliquée
-  L'oubli
-  Le vol des accessoires, des périphériques, des consommables et de la connectique

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

-  Les sinistres résultant de la modification des caractéristiques d'origine de l'appareil garanti
-  Les sinistres lorsque le numéro de série (I.M.E.I pour les smartphones) de l'appareil garanti ou appareil de remplacement, est illisible ou déclaré volé
-  Les sinistres causés aux parties extérieures de l'appareil garanti ne nuisant pas au bon fonctionnement de celui-ci : rayures, écaillures, égratignures, décolorations, fissures mineures (fissure non ouverte sans relief et sans ressenti tactile)
-  Les sinistres résultant d'une modification non autorisée de programme, de paramétrage de données

Où suis-je couvert(e) ?

- Couverture mondiale

Quelles sont mes obligations ?

- Paiement mensuel ou annuel des primes
- Compléter votre dossier après activation de votre couverture
- Déclarer toute modification lors du contrat

Quand et comment effectuer les paiements ?

- Paiement par carte bancaire en ligne prélevé automatiquement au début de chaque période mensuelle

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- La couverture commence après paiement de votre première mensualité. Elle se termine à la résiliation à l'initiative de l'adhérent ou à l'initiative de l'assureur dans les conditions mentionnées aux conditions générales.

Comment puis-je résilier le contrat ?

- Résiliation en ligne sur votre espace membre, par téléphone ou par courrier recommandé